

Journal municipal de

Rougemont

Août 2026

Volume 30

Numéro 8





Conseil municipal



Benoît Bouthiller, maire
maire@rougemont.ca



District 1
Guy Adam
district1@rougemont.ca



District 2
Marielle Farley
district2@rougemont.ca



District 3
Éric Fortin
district3@rougemont.ca



District 4
Mario Raymond
district4@rougemont.ca



District 5
Stéphane Hamelin
district5@rougemont.ca



District 6
Isabelle Robert
district6@rougemont.ca

Services municipaux

Direction générale

Kathia Joseph

dg@rougemont.ca | # 231

Adj. direction / communications

Julie Robitaille

info@rougemont.ca | # 229

Finances

Caroline Tétrault

compte@rougemont.ca | # 223

Nous joindre: 450-469-3790

Services techniques, urbanisme

Stéphane Bibeault

urbanisme@rougemont.ca | # 233

Félix Gougeon

inspection@rougemont.ca

Loisirs

Bruno Larose

loisirs@rougemont.ca | # 224

Communautaire

Antoine Noël

communautaire@rougemont.ca | # 250

Travaux publics

Jean-François Bienvenue

voirie@rougemont.ca | # 225

Jonathan Dalpé, journaliste

Yan Desjardins-Grenier, journaliste

Sécurité incendie

Patrick Brodeur

incendie@rougemont.ca | 450.947.4999

Responsable bibliothèque

Julie Robitaille

biblio@rougemont.ca | 450.469.3790 #260

Édifices municipaux

Mairie 61 chemin Marieville

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Vendredi: 8h30 à 12h



Caserne 53

63 chemin de Marieville



Bibliothèque

Guy-Frégeau

839 rue principale

Heures d'ouverture:

Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30 et 18h30 à 20h30

Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Centre des loisirs

Cousineau-Saumure

270 La Grande-Caroline

Heures d'ouverture:

Horaire variable

450.469.3790 p.224



Salle communautaire

11 chemin de Marieville



www.rougemont.ca





SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 septembre à 20h
à la Mairie, 61 chemin Marieville

VENTES de GARAGE 2026



La fin de semaine de la fête du travail:

5, 6 et 7 septembre

La dernière fin de semaine

de septembre: **26 et 27 septembre**

Païement des taxes municipales

3^{ème} versement 10 septembre 2026

Modes de paiement du compte de taxes
VIREMENT BANCAIRE - avec votre institution financière (si celle-ci le permet)

En ligne, au comptoir ou au guichet. Si vous effectuez votre paiement au guichet ou via le site Internet de votre institution financière, vous devez indiquer votre numéro de matricule débutant par un F suivi de 16 chiffres.

Par la poste ou dans le passe-lettre à la Mairie

Vous devez expédier vos coupons de remise et chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Rougemont, 61 ch. Marieville Rougemont JOL 1M0

À la Mairie

Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir, durant les heures d'ouverture : Lundi au jeudi: de 8h30 à 12h et 13h à 16h30
Vendredi: de 8h30 à 12h.



La Vieille Caisse - Activités à venir

Matin Maman

Un moment chaleureux pour sortir de la maison, rencontrer d'autres parents, jaser et créer de beaux liens dans une ambiance simple et accueillante. Même si l'activité porte le nom Matin Maman, les papas sont évidemment les bienvenus! Mamans, papas et tout-petits, venez profiter d'un beau moment ensemble.



Prochaines rencontres, de 9 h à midi :

• Jeudi 20 août • Jeudi 3 septembre • Jeudi 17 septembre

L'activité est entièrement GRATUITE!

Les rencontres sont animées par Mariane, qui vous accueillera avec plaisir à l'Espace Communautaire de Rougemont, au 991, rue Principale.

Venez comme vous êtes, avec vos tout-petits, pour prendre un café, échanger, rire et profiter d'un moment entre parents.

Gratuit • De 9 h à midi • Sans inscription • Mamans et papas bienvenus
Au plaisir de vous y voir!



LA VIEILLE CAISSE
Espace communautaire

Les Soirées Ado



Tous les mardis! Tu as entre 10 et 17 ans? Viens passer ta soirée avec nous à l'Espace Communautaire de Rougemont!

Tous les mardis de 18 h 30 à 20 h 30, l'Espace est réservé aux ados pour venir décrocher, rencontrer du monde et surtout avoir du plaisir.

Maylika, la responsable de la Soirée Ado, sera sur place pour vous accueillir, participer aux activités et mettre de l'ambiance dans vos soirées!

Sur place, il y a de quoi s'occuper :

- Billard • Jeux d'arcade
- Chill spot pour jaser entre amis
- Films sur écran géant • Jeux et activités • Musique
- Et encore plus!

C'est GRATUIT et ouvert à tous les jeunes de 10 à 17 ans! Pas besoin d'être accompagné d'un parent. Viens seul ou avec ta gang!

Tous les mardis | 18 h 30 à 20 h 30

Espace Communautaire de Rougemont
991, rue Principale, Rougemont

Maylika vous attend pour une autre belle Soirée Ado!



Les Folles Soirées Musicales

Vous aimez jouer de la musique, chanter ou simplement profiter d'un bon jam? Les Folles Soirées Musicales sont l'occasion parfaite de se rassembler et de partager le plaisir de la musique!

Prochaines soirées de 18 h 30 à 20 h 30 :

• Jeudi 20 août • Jeudi 3 septembre • Jeudi 17 septembre

Guitare, piano, percussion, voix ou tout autre instrument : apportez votre instrument et joignez-vous au jam! Tous les niveaux sont les bienvenus.

Vous ne jouez pas? Aucun problème! Venez simplement écouter, chanter, encourager les musiciens et profiter de l'ambiance. **Luz et Louise se feront un plaisir de vous accueillir et de partager ces belles soirées musicales avec vous. Activité GRATUITE et ouverte à tous!** Espace Communautaire de Rougemont, 991, rue Principale, Rougemont Musiciens, chanteurs et amateurs de musique : venez faire partie du jam!

ROUGEMONT RECHERCHE DES RÉSIDENCES POUR UNE CAMPAGNE D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE

La Municipalité de Rougemont est à la recherche de propriétaires souhaitant participer à une campagne d'échantillonnage de l'eau potable.

Cette démarche, réalisée gratuitement, vise à vérifier la présence éventuelle de cuivre ou de plomb dans l'eau de certaines résidences, conformément aux exigences du ministère de l'Environnement. **Qui peut participer?**

Nous recherchons en priorité des résidences desservies par le réseau d'aqueduc municipal construites :

- **Avant 1955** (priorité 1)

- **Entre 1955 et 1975** (priorité 2)
- **Entre 1975 et 1990** (priorité 3) Il ne faut pas avoir participé à la campagne dans les cinq années précédentes.

En quoi consiste la participation?

- Prélèvement d'un échantillon d'eau au robinet
- Quelques renseignements sur la résidence - Participation entièrement gratuite

Les résultats des analyses seront transmis aux propriétaires participants. **Vous souhaitez participer?**

Communiquez avec la Municipalité de Rougemont :
450-469-3790, # 225 tp@rougemont.ca

Les participants seront sélectionnés selon les besoins de la campagne d'échantillonnage.



Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Eric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire Monsieur Benoit Bouthillier à 20h00. Sont présents: Monsieur Guy Adam, conseiller au district # 1; Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2; Monsieur Eric Fortin, conseiller au district # 3; Monsieur Mario Raymond, conseiller au district # 4; Monsieur Stéphane Hamelin, conseiller au district # 5; Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 9 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal à séance ordinaire du 6 juillet 2026, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 10 août 2026 au montant de 230 575.72\$;

- La liste des comptes du budget des activités financières au 10 août 2026 pour un montant total de 342 050.57\$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;

- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 28 juin au 25 juillet 2026 au montant de 137 433.81\$.

- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Demande de contribution financière – Carrefour familial du Richelieu – Familles en fête 2026

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour familial du Richelieu adresse au conseil municipal une demande de contribution financière de 300\$ pour l'événement « Familles en fête 2026 » qui se tiendra le 20 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a pour but d'offrir gratuitement aux familles une journée riche en découvertes, en jeux, en animations et en moments de qualité, favorisant le rapprochement entre les familles du territoire et les organismes qui les soutiennent ;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Familial du Richelieu soutient les parents et leurs enfants du territoire dans le développement de relations familiales enrichissantes et accompagne les familles de tous les horizons vers le mieux-être et l'épanouissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu de faire un don de 300\$ au Carrefour Familial du Richelieu pour l'événement Familles en fête 2026.

Construction du puits Vadnais III – Décompte progressif no.7

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Lessard & Demers, a déposé le décompte progressif no. 7 pour les travaux de construction du puits Vadnais III;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, Monsieur Maxime Latendresse, ing. recommande le paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 7 au montant 97 868.15\$, incluant les taxes et les retenues contractuelles, le tout payable au règlement d'emprunt 2025-384.

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation –

Dépôt du projet de réfection de la Petite-Caroline

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la Municipalité, Mme Kathia Joseph, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu que le conseil municipal :

- Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière;
- Confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- Certifie que Mme Kathia Joseph est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien – Dépôt du projet de réfection du rang Double

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la Municipalité, Mme Kathia Joseph, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu que le conseil municipal :

- Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière;
- Confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- Certifie que Mme Kathia Joseph est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

PRIMEAU 2023 – Volet 1 – Dépôt de demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu que la Municipalité de Rougemont s'engage à :

- Respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



- Assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- Réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- Payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- Assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à hauteur de 50% de leur coût et tout dépassement de coûts.

TECQ 2024 – Dépôt de la programmation no. 1

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé à la Municipalité de Rougemont dans le cadre de la TECQ 2024-2028 est de 1 221 055\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu que la Municipalité de Rougemont :

- S'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- S'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- S'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adjudication de contrat – Plans et devis pour subvention – Réfection de la Petite-Caroline

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Transport et de la Mobilité Durable a annoncé l'ouverture des appels de projets pour le Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissibles, les projets déposés dans le cadre du PAVL doivent comprendre des plans et devis pour subvention réalisés par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE les appels de projets sont d'une durée limitée, soit du 3 août au 18 septembre 2026 pour le volet « Redressement – Sécurisation », la mise en place d'un appel d'offres de service pour les services professionnels aurait rendu impossible le dépôt de projet dans les délais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille déjà avec Force Solutions inc. dans le cadre du projet de réfection du rang Double et que la firme a confirmé avoir les effectifs pour réaliser les plans et devis dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement de gestion contractuelle 2026-394 de la municipalité permet d'octroyer de gré à gré un contrat entraînant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu de l'article 29 de la LCOM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'accepter l'offre de service de Force Solution inc. au montant de 95 462,00\$ avant taxes afin de réaliser les plans et devis nécessaires au dépôt de la demande d'aide

financière auprès du PAVL pour la réfection de la Petite-Caroline. Il est de plus résolu de payer toute facture émise dans le cadre de ce projet à même le fonds général de la Municipalité jusqu'à l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du règlement 2026-392, une fois ledit règlement approuvé et financé, les sommes seront retournées au fonds général.

Adjudication de contrat – Modernisation de l'automatisation de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public afin de réaliser la modernisation de l'automate de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 5 août dernier et que quatre soumissionnaires ont déposés des offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPA a procédé à l'analyse des soumissions et déclarent qu'elles sont toutes conformes;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPA recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'octroyer le contrat de modernisation de l'automate de l'usine de filtration au plus bas soumissionnaire, soit Filtrum inc. au montant de 106 300\$ avant taxes. Il est de plus résolu de payer toute facture émise dans le cadre de ce projet à même le fonds général de la Municipalité jusqu'à l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du règlement 2026-392, une fois ledit règlement approuvé et financé, les sommes seront retournées au fonds général.

Modification des heures d'ouverture et du règlement de la bibliothèque Guy-Frégeau

CONSIDÉRANT QUE le règlement établi avec Réseau-Biblio quant au fonctionnement de la bibliothèque Guy-Frégeau date de 2017 et nécessite des changements, notamment au niveau des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque a soumis une nouvelle version du règlement à adopter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque et de modifier le règlement relatif à la bibliothèque tel que soumis.

Remplacement de l'unité de plafond de la bibliothèque Guy-Frégeau

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Demande de dérogation mineure – 175, chemin de Marieville – Utilisation d'un conteneur

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M. Aghiad Memas, CPI, mandaté par Vins Arterra Canada inc., à l'égard de permettre l'installation, en cour avant, d'un bâtiment accessoire industriel composé d'un conteneur maritime, situé vis-à-vis le bâtiment principal, plutôt que d'un autre type de bâtiment accessoire, situé hors du prolongement des murs latéraux du bâtiment principal, tel que requis par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc municipal n'est pas en mesure de fournir, de manière stable, la pression d'eau requise pour alimenter le système de protection incendie requis pour un bâtiment industriel de l'envergure de celui de la propriété concernée;

CONSIDÉRANT QUE pour palier à ceci, le requérant propose d'enfouir quatre réservoirs d'eau de 115 000 litres chacun sous l'aire de circulation et de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté servirait à abriter le poste de pompage pour ces réservoirs;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un conteneur maritime, plutôt qu'une structure de bois, vise à assurer la protection efficace du poste de pompage considérant la circulation de nombreux véhicules lourds dans sa proximité immédiate;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du poste de pompage est dicté par la localisation des installations existantes ainsi que des entrées d'eau du système de gicleurs du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE étant situé au centre de l'aire de circulation de véhicules lourds qui occupe l'ensemble de la cour avant, le bâtiment projeté serait clairement visible de la route 112;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER la dérogation mineure CONDITIONNELLEMENT à ce qu'une haie soit implantée de manière à camoufler le conteneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser la dérogation mineure aux mêmes conditions que celles émises par le CCUE et ce, lors-



Demande de dérogation mineure – 1100, la Grande-Caroline – Opération cadastrale

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, à l'égard de permettre une opération cadastrale créant une marge arrière d'un bâtiment principal de 1,50 mètre au lieu de 6,00 mètres et une marge avant d'un bâtiment accessoire agricole de 1,34 mètre au lieu de 10,00 mètres, tel que requis par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la propriété concernée comporte une résidence unifamiliale ainsi que de nombreux bâtiments principaux et accessoires agricoles sur trois lots, d'une superficie totale de 834 332 mètres carrés (83,4 hectares);

CONSIDÉRANT QUE suite à un transfert de propriété de père en fils, la demande vise à séparer les bâtiments résidentiels des bâtiments agricoles afin que chaque usage soit exercé sur un lot distinct;

CONSIDÉRANT QUE une déclaration de droits acquis sera déposée à la CPTAQ suite cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'entraînera aucun changement visible sur le terrain, les nouveaux éléments dérogatoires concernant uniquement des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale est réalisée à des fins fiscales et non pour une transaction immobilière ou pour un projet de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser la dérogation mineure et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Modification de PIIA – 1319-A, rang Double – Revêtement extérieur

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Martin Lacroix, représentant Groupe Lacroix Habitation, à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale ayant déjà fait l'objet d'une autorisation;

CONSIDÉRANT QUE le 1er juin 2026, le conseil municipal a adopté la résolution 26-06-5553 autorisant la construction d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la résidence projetée aimerait modifier les revêtements extérieurs approuvés de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur composé d'un déclin d'aluminium de couleur blanche installé à l'horizontale initialement autorisé sur les murs latéraux et arrière du bâtiment serait remplacé par un déclin de vinyle de couleur blanche installé à l'horizontale;

CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments prévus et autorisés demeurent identiques;

CONSIDÉRANT QUE le changement de type de revêtement ne sera pas ou peu perceptible de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER la modification du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – 1348, rang Double – Construction d'un garage détaché

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet de construction d'un garage détaché en cour arrière d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté, d'une largeur de 7,32 mètres, profondeur de 10,97 mètres et hauteur de 6,10 mètres, serait situé en partie latérale droite de la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de la façade du garage serait recouvert du même revêtement de brique que celle présente sur une partie de la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les pignons avant et arrière seraient recouverts d'un revêtement de vinyle installé à la verticale, s'apparentant à la couleur Barista utilisée sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les murs latéraux seraient recouverts d'un revêtement de tôle métallique prépeinte de couleur s'apparentant à la couleur Barista utilisée sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – 1180, rang Double – Rénovations extérieures

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Madame Jessyca Lacasse, à l'égard d'un projet de rénovations extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à remplacer la galerie existante en cour latérale gauche et à installer une porte-patio sur le mur arrière;

CONSIDÉRANT QUE la galerie de bois existante en cour latérale serait complètement retirée pour être remplacée par une galerie de bois traité, d'environ 2,44 mètres par 1,83 mètres de couleur brune donnant accès à la porte d'entrée existante;

CONSIDÉRANT QU' une fenêtre existante en partie gauche du mur arrière serait remplacée par une porte-patio avec cadre de PVC de couleur blanche, comme les fenêtres présentes sur la maison;

CONSIDÉRANT QU' une galerie de bois traité de couleur brune d'environ 2,44 mètres par 1,83 mètres de couleur brune donnant accès à la nouvelle porte-patio serait construite;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme donnant accès à la piscine serait reconstruite dans le même style et utilisant les mêmes matériaux que les 2 galeries;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps seraient faits de bois traité, teint de couleur brune avec barrotins métalliques de couleur noire, tel qu'utilisé sur la galerie avant du voisin d'en face;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de rénovations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovations selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – 920, rue Principale – Rénovations extérieures

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Madame Sarah Paquette-Hallé, à l'égard d'un projet de rénovations extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au remplacement d'une fenêtre située sur le mur latéral droit du bâtiment par une fenêtre de mêmes dimensions, installée dans la même ouverture;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle fenêtre serait à guillotine, avec cadre de PVC de couleur blanche, comme les fenêtres remplacées lors de projets similaires dans les deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de rénovations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovations selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – 1421, route 112 – Rénovations extérieures

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Robert Bernard, à l'égard d'un projet de rénovations extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres de la résidence par des fenêtres de mêmes dimensions, avec cadres de PVC de couleur blanche, installées dans les mêmes ouvertures;

CONSIDÉRANT QUE 3 fenêtres seraient également installées au niveau du sous-sol, en façade;

CONSIDÉRANT QUE les portes de remplacement, seraient faites d'acier, peint de

Procès-verbal

couleur blanche, avec fenêtre fixe;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement de la galerie existante en cour avant par une nouvelle galerie située au même endroit, mais de dimensions légèrement inférieures avec un revêtement de plancher de composite de couleur grise plutôt que verte et que la toiture surplombant cette galerie serait réduite en conséquence;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de rénovations;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovations selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PIIA – 1358, rang Double – Construction d'une résidence unifamiliale

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Jean-François Roy, représentant Construction et Rénovation d'Habitations Royale inc., à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale;
CONSIDÉRANT QUE la demande fait suite à la décision numéro 450295 rendue par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, laquelle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 6 563 199;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'une résidence unifamiliale de 12.19m X 15.84m avec garage incorporé situé au niveau du rez-de-chaussée;
CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur serait composé d'une combinaison de brique Romania de couleur Whistler en partie inférieure de la façade et d'un déclin de vinyle de couleur Bois d'épave de Gentek en partie supérieure de la façade ainsi que sur les murs latéraux et arrière;
CONSIDÉRANT QUE les fenêtres, la porte d'entrée, la porte de garage et les garnitures d'aluminium de la galerie et de la toiture seraient de couleur noire;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) recommande au conseil municipal d'AUTORISER l'émission du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCUE s'il y a lieu et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies

PPCMOI – 186 – 194, 2e Avenue – Résolution finale

CONSIDÉRANT QUE la demande de PPCMOI a été déposée à l'égard de remplacer un bâtiment multilogements de 4 logements par un nouveau bâtiment trifamilial;
CONSIDÉRANT QUE l'état général du bâtiment actuel rend pratiquement impossible et onéreuse sa réparation et que le remplacement de celui-ci permettrait d'offrir des logements de meilleure qualité;
CONSIDÉRANT QUE la zone 107 dans laquelle se trouve le bâtiment permet uniquement la construction de résidences unifamiliales;
CONSIDÉRANT QUE le terrain est aussi limitrophe avec la zone 403, dans laquelle les bâtiments de 3 et de 4 logements sont autorisés;
CONSIDÉRANT QUE le voisin d'en face comporte 2 logements, le voisin de gauche comporte 3 logements (façade sur la rue Principale) et le voisin de biais avant droite (façade sur la rue Principale) comporte aussi 3 logements;
CONSIDÉRANT QUE la profondeur du terrain de 24,38 mètres est inférieure à la profondeur minimale requise de 28,00 mètres, mais que cette profondeur est égale ou supérieure à la profondeur de la majorité des autres terrains situés sur la 2e Avenue;
CONSIDÉRANT QUE la marge avant de 6,46 mètres est inférieure à la marge minimale prescrite de 9,00 mètres dans la zone 107, mais s'harmonise avec les marges avant des autres bâtiments situés sur la 2e Avenue, lesquelles sont toutes largement inférieures à la marge avant minimale requise;
CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'aménagement d'un stationnement non-céinturé d'une bordure de béton comportant 6 cases dans l'aire de stationnement existante qui serait situé en partie en cour avant et composé de 3 paires de cases situées une derrière l'autre, à raison d'un ensemble de deux cases par logement;
CONSIDÉRANT QUE ce type d'aménagement permettra d'exploiter l'espace déjà utilisé à cette fin, sans dégagement additionnel, malgré la mise aux normes du nombre de cases de stationnement et de leurs dimensions;
CONSIDÉRANT QUE ce type d'aménagement du stationnement permettra de dégager un espace suffisant derrière le stationnement pour voir à la construction

de remises pour les locataires tout en laissant libre la cour arrière pour un espace gazonné à l'usage des locataires;
CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une aire de stationnement conforme, située en cour latérale ou arrière, sans empiètement en cour avant, entraînerait le prolongement du stationnement jusqu'à la ligne arrière du terrain, résultant en une aire imperméabilisée augmentée et la relocalisation des remises projetées dans l'aire gazonnée prévue;
CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné n'est pas cité à l'inventaire des bâtiments patrimoniaux du territoire de la municipalité;
CONSIDÉRANT QU' une demande distincte sera déposée afin d'assurer l'atteinte des objectifs du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères prévus au règlement relatif aux PPCMOI 2018-247;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs du plan d'urbanisme;
CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement a recommandé au conseil municipal d'AUTORISER le projet particulier de construction, modification et occupation d'un immeuble tel que présenté;
CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'un affichage conforme à la réglementation et qu'une séance de consultation publique a été tenue le 6 juillet 2026;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire le 24 juillet 2026 et qu'aucune demande n'a été reçue;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adopter la résolution finale en vue de la réalisation du PPCMOI du 186 au 194, 2ième Avenue et de transmettre la présente résolution à la MRC de Rouville pour la conformité au Schéma d'aménagement du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS & COMMENTAIRES

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

**INITIATIVES DE TRAVAIL
DE MILIEU AUPRÈS DES
AÎNÉS VULNÉRABLES**

**itmav**
Initiatives de travail de milieu
auprès des aînés vulnérables



Vous avez besoin de **services d'un travailleur de milieu** ou souhaitez **venir en aide** à une personne aînée vulnérable ?

**PRÉSENT À
LA VIEILLE CAISSE
DE ROUGEMONT**
991, Rue Principale, Rougemont

**TOUS LES MARDIS
DE 9 H À MIDI**
À PARTIR DU
11 AOÛT 2026

*Venez discuter
avec moi!*

**SOUTIEN**
dans vos démarches

**ÉCOUTE**
et accompagnement

**RÉFÉRENCES**
vers les bonnes ressources

**(438) 408-8628**

**Martin Baller**
itmav@cabsm.org

Confidentiel • Bienveillant • Respectueux

Programmation loisirs Automne 2026



INSCRIPTIONS DU 26 AOÛT AU 26 SEPTEMBRE

Inscriptions sur QIDIGO www.rougemont.ca

450.469.3790 #224 loisirs@rougemont.ca

Programmation - Mardi

Yoga Tonique et Restauratif - INTERMÉDIAIRE - 12 cours Enseignante Carole Labelle Min. participants: 4 Max. participants: 18

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Mardi	19h00 À 20h15	Résident: 90\$ Non-résident: 105\$	du 14 septembre au 1 ^{er} décembre	Centre des loisirs Salle Groupe Robert

Expérience requise en Yoga. Le Yoga tonique avec postures et enchaînements de postures Yang, mettra en avant plan la FORCE. Les bienfaits seront nombreux : santé des articulations et du cerveau, force mentale et volonté, tonification essentielle de la ceinture abdominale (Core). Et si votre état du moment demande plus de douceur, la posture sera simplement vécue avec peu ou sans l'utilisation de la force. Entre chaque posture ou enchaînement de postures toniques (yang), sera inséré du yoga restauratif (yin) avec des postures douces et soutenues pour une récupération complète et en profondeur. Un muscle réchauffé 'de l'intérieur' acceptera de nous fournir plus de SOUPLESSE et donc plus de relâchement. De même, un système nerveux apaisé par les postures Yin, supportera l'effort Yang. S'ensuivra l'union et l'intégration de nos 2 polarités Yin/Yang ; l'effort et le lâcher prise, la puissance et la détente. C'est donc ainsi que s'installera plus d'harmonie en nous. Nos séances seront enveloppées par la maîtrise respiratoire et une méditation guidée pour L'APAISEMENT COMPLET du corps et de l'esprit.

Programmation - Mercredi

Yoga Tonique et Restauratif - DÉBUTANT - 12 cours Enseignante Carole Labelle Min. participants: 4 Max. participants: 18

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Mercredi	9h00 à 10h15	Résident: 90\$ Non-résident: 105\$	du 15 septembre au 16 décembre	Centre des loisirs Salle Groupe Robert

Aucune expérience requise. La Force, l'Équilibre et la Souplesse sont des 'conséquences heureuses' de la pratique du Yoga. Le Yoga tonique mettra en avant plan la FORCE. Les bienfaits seront nombreux : santé des articulations et du cerveau, tonification de la ceinture abdominale, force mentale et volonté. Et si votre état du moment demande plus de douceur, la posture pourra simplement être vécue sans l'utilisation de la force. Une fusion de posture tonique et de posture douce et soutenue, pour une récupération complète et en profondeur. Un muscle réchauffé 'de l'intérieur' acceptera de nous fournir plus de SOUPLESSE et donc plus de relâchement. De même, un système nerveux apaisé par les postures douces, supportera l'effort. S'ensuivra l'union et l'intégration de nos 2 polarités ; l'effort et le lâcher prise, la force et la détente. Ce qui installera plus d'harmonie en nous. Nos séances seront également enveloppées par la maîtrise respiratoire et une méditation guidée pour L'APAISEMENT COMPLET du corps et de l'esprit.

Yoga sur chaise - 12 cours Enseignante Carole Labelle Min. participants: 4 Max. participants: 18

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Mercredi	Heure à confirmer	Résident: 90\$ Non-résident: 105\$	du 15 septembre au 16 décembre	Centre des loisirs Salle Groupe Robert

Programmation - Jeudi

Anglais - 12 cours Enseignante madame Twila McManus B. Ed. Min. participants: 5 Max. participants: 10
Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec l'enseignante madame Twila McManus B. Ed. 514.893.9609

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Jeudi	9h30 à 10h30	Résident: 236\$ Non-résident: 295\$	du 17 septembre au 3 décembre	Centre des loisirs Salle CRVTT

Programmation - Dimanche

Soccer intérieur - 12 cours Min. participants par groupe: 6 Max. participants par groupe: 14

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
5 - 7 ans	Dimanche	9h - 9h55	Résident: 50\$ Non-Résident: 80\$	du 20 septembre au 6 décembre	Centre des loisirs Salle Desjardins Gymnase
8 - 10 ans		10h - 10h55			
11 - 13 ans		11h - 11h55			



Programmation - **Dimanche**

BADMINTON libre - 12 sessions Matériel disponible, présentez vous au Centre des loisirs (paiement sur place)

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Dimanche	13h à 14h	Résident: 5\$/ per.	du 20 septembre au 6 décembre	Centre des loisirs - Gymnase
		14h à 15h	Non-Résident: 7\$/ per.		

PICKLE BALL libre - 12 sessions Matériel disponible, présentez vous au Centre des loisirs (paiement sur place)

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
16 ans et +	Dimanche	15h30 à 16h30	Résident: 5\$/ per.	du 20 septembre au 6 décembre	Centre des loisirs - Gymnase
		16h30 à 17h30	Non-Résident: 7\$/ per.		

Cours - **Gardien avertis - Prêts à rester seul**

Cours de GARDIEN AVERTIS - Le manuel de cours est inclus Min. participants par groupe: 5 Max. participants par groupe: 12

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
11 à 13 ans	Samedi	8h à 15h30	Résident: 40\$ Non-Résident: 50\$	19 septembre	Centre des loisirs Salle CRVTT

Cours PRÊT À RESTER SEUL - Le manuel de cours est inclus Min. participants par groupe: 5 Max. participants par groupe: 12

Âge	Jour	Heure	Coût	Date	Site
9 à 11 ans	Dimanche	9h à 15h	Résident: 30\$ Non-Résident: 40\$	20 septembre	Centre des loisirs Salle CRVTT



INSCRIPTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE ST-CÉSAIRE À MARIEVILLE!

Le CPA de St-Césaire t'offre la chance de participer à la saison du Mini-Glace, du Patinage Plus, du Semi-Privé, du Patinage STAR et du cours aux Adultes! Viens apprendre en t'amusant et faire des cours thématiques, une saison inoubliable t'attend.



Début 8 septembre 2026

Mini-Glace - Samedi de 10h05 à 10h50

(3 à 5 ans) - Le programme Patinage Plus pour les tout-petits, 3 à 5 ans. Apprentissage des habiletés fondamentales basé sur le jeu.

Patinage Plus - samedi de 9h15 à 10h05

Programme national de perfectionnement des habiletés de base du patinage : déplacements avant, déplacements arrière, virage, pirouette, arrêt et saut. Apprentissage progressif et logique en groupe sous la supervision d'un entraîneur professionnel certifié et d'assistants de programme.

Patinage Semi-Privé - dimanche de 10h00 à 10h50 + 1 heure de STAR

Cours semi-privé pour patineurs étape 5 et plus et les patineurs STAR.

Patinage STAR - mardi, samedi et dimanche

Le programme Patinage STAR se compose d'habileté de patinage dans quatre disciplines - habiletés de patinage, danse sur glace, style libre et interprétation.

Cours aux adultes - mardi de 17h55 à 18h50 + 1 heure de STAR

Cours semi-privé pour patineurs Adultes

INSCRIPTIONS

Modalité des inscriptions sur notre page Facebook: CPA St-Césaire ou sur notre site web : <https://cpastcesaire.com/>

Pour information, par courriel : cpastcesaire@gmail.com

ou par téléphone contactez-nous dès maintenant

Sophie Robert (450) 775-1216 - Marie-Josée Langlois (514) 949-4016

Visitez notre page Facebook pour les développements



Rejoignez l'Ensemble vocal L'Air du Temps pour une nouvelle année musicale!



Avez-vous une passion pour le chant et la musique ? Souhaitez-vous faire partie d'une communauté chaleureuse et accueillante ? Notre ensemble vocal est à la recherche de nouveaux choristes pour la prochaine année, et nous serions ravis de vous accueillir parmi nous! Notre ensemble vocal est mixte et composé de chanteurs de tous âges et de tous niveaux d'expérience. Comment nous rejoindre ? Nous organisons une soirée porte ouverte pour accueillir de nouveaux membres, le mercredi 9 septembre 2026 à 19 h 15 à la salle de la FADOQ de Marieville. Vous pourrez

faire la connaissance de notre directeur musical Stéphane Leroux qui vous aidera à découvrir votre voix et la section dans laquelle elle sera mise en valeur. Aucune expérience préalable en chant dans un ensemble vocal n'est requise, seulement une passion pour la musique et l'envie de chanter en groupe. Informations pratiques: • Date des répétitions: Tous les mercredis soir de 19h30 à 22h00. • Lieu: Salle FADOQ de Marieville, 400 rue du Dr.Poulain • Contact : 450-469-4590 ou 450-467-5052 ou contactez-nous à info@evlaidutemps.com Nous avons hâte de vous rencontrer!

UTA Chambly Session Automne 2026

L'Université du troisième âge, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke a le plaisir de vous offrir encore une fois une programmation fort intéressante et diversifiée qui sera à la hauteur de vos attentes. Cette programmation vous sera présentée au Pôle Culturel de Chambly dans la salle Emma-Albany. Un cours de 10 heures, présenté en 4 séances les lundis (19 et 26 octobre et les 2 et 9 novembre 2026) de 13h30 à 16h.

Le cours s'intitule: Le Grand Old Party donné par Éric Grenier (Comment définir l'idéologie républicaine aux États-Unis et qu'elles en sont les conséquences) À la pointe du Savoir vous convie à 8 conférences présentées les jeudis

(24 septembre, 8 -15-22-29 octobre, 5-12-19 novembre 2026) de 13h30 à 16h.

L'inscription se fera en ligne le 11 août 2026 à l'adresse suivante:

USherbrooke.ca/uta/prog/monteregie/mtg

Nous espérons vous voir en grand nombre et n'hésitez pas à communiquer au numéro suivant pour de plus amples informations. 450-658-1284 (Claudine Paris).



RAGE

La Direction de santé publique (DSPu) vous rappelle que la rage peut être évitée avec des comportements sécuritaires et une vaccination administrée rapidement après l'exposition au virus.

La rage – modes de transmission La rage se transmet par une morsure ou une griffure d'un animal infecté. Même les animaux qui semblent en bonne santé peuvent transmettre la maladie. Une personne peut aussi contracter la rage si la salive d'un animal infecté entre en contact avec une plaie ou une muqueuse (ex. : bouche, oeil, nez). Les animaux sauvages peuvent transmettre la rage directement aux humains ou, indirectement, en infectant des animaux domestiques.

Quoi faire en cas de morsure, égratignure ou contact avec la salive d'un animal ? Agissez rapidement :

- o Lavez la peau exposée avec de l'eau et du savon pendant 10 à 15 minutes, même si la plaie semble sans gravité.
- o Rincez avec de l'eau (sans savon) l'oeil, le nez ou la bouche si un contact avec la salive de l'animal.
- o Communiquez rapidement avec Info-Santé 811 car une vaccination pourrait être indiquée selon la situation.
- o S'il s'agit d'un animal domestique inconnu : prenez en note les coordonnées de son propriétaire car un suivi de l'animal pourrait permettre d'éliminer le risque de rage.
- o Communiquez avec un professionnel de la santé pour les consignes à suivre concernant l'animal mordeur.
- o Si votre animal a pu être en contact avec un animal sauvage, consultez également

un médecin vétérinaire, même s'il est vacciné contre la rage.

Quoi faire si vous trouvez une carcasse d'animal ou un animal qui semble malade ou blessé ?

- o Évitez tout contact direct avec un animal mort. Si vous devez le manipuler, utilisez des objets rigides (pelle, balai, boîte) ou des gants épais.
- o Signalez la présence de tout raton laveur, mouffette ou renard trouvé mort ou qui semble malade, paralysé, désorienté ou anormalement agressif.

o Composer le 1 877 346-6763 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30) ou remplir le formulaire en ligne: <https://formulaires.mtess.gouv.qc.ca/fr/DebuterFormulaire/380000/SMMBSi> l'animal représente une menace imminente à la sécurité des personnes, contacter les services d'urgence au 911.

Comment vous protéger?

Prenez des mesures pour ne pas attirer des animaux sur votre propriété. Éliminez les sources de nourriture et d'abris (ex. : ranger les poubelles extérieures hors de la portée des animaux, ne pas nourrir les chats à l'extérieur, bloquer les accès sous la remise ou le patio).

Enseignez aux enfants les mesures à suivre en présence d'un animal sauvage ou domestique inconnu :

- o Ne pas le nourrir
- o Ne pas le toucher
- o Ne pas s'approcher
- o Signaler sa

- présence à un adulte
- o Aviser rapidement un adulte en cas de contact (morsure, griffure, léchage)
- Vous pratiquez des activités de chasse ou de piégeage?
- o Demeurez vigilant afin de déceler immédiatement une possible exposition à risque (ex. : contact avec la salive, avec un nerf ou des tissus ou liquides du cerveau).
- o Portez des gants lors de la manipulation d'une carcasse ou d'activités de dépiautage. Évitez de fumer lors ces manipulations. Lavez-vous les mains par la suite.

Comment protéger vos animaux de compagnies ?

- o Consultez un vétérinaire pour faire vacciner vos animaux domestiques contre la rage, maintenir leur vaccination à jour et déterminer le risque qu'ils aient été infectés s'ils ont été en contact avec un animal sauvage ou s'ils présentent des signes suspects de rage.
- o Ne laissez pas errer vos animaux domestiques. Évitez qu'ils soient en contact avec des animaux sauvages.



Paroisse de Saint-Michel de Rougemont
**VIENS DÉCOUVRIR ET
GRANDIR DANS LA FOI !**



**PARCOURS DE CATÉCHÈSE
pour jeunes**

Lieu : Sous-sol de l'église de Rougemont

10 rencontres (septembre à avril)

Heure et date, à déterminer

Âge requis : 9 ans en juin 2026

INSCRIPTION

Inscription pendant les heures de bureau, paroisse de Rougemont

Téléphone : 450-469-2303 à la secrétaire de la paroisse ou Chantal Morin

Par courriel : fabriquederougemont@videotron.ca

Société d'histoire des Quatre lieux

Conférence - Partir pour la famille

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population à assister à la conférence de madame Suzanne Marchand aux Résidences du Collège au 1390, rue Notre-Dame à Saint-Césaire, le mardi 22 septembre 2026 à 14h00 *.

Lorsqu'on évoque la société québécoise de la première moitié du 20e siècle, on a tendance à penser que tous les couples mariés désiraient et avaient beaucoup d'enfants. Était-ce la réalité ? Y avait-il des couples qui tentaient d'empêcher la famille ? Comment se déroulaient les grossesses et les accouchements ? Qu'arrivait-il aux femmes qui se retrouvaient enceintes sans être mariées ? Ce sont là quelques-unes des questions qui seront abordées lors de cette conférence au cours de laquelle seront présentées des extraits de films d'époque.

On vous attend le 22 septembre

*** (entrée à droite de la porte principale**

et svp utiliser le stationnement de l'église en face)

Gratuit pour les membres et 5\$ pour les non-membres

Conférencière:

Suzanne Marchand est ethnologue. Après avoir obtenu son doctorat à l'Université Laval, elle a été chargée de cours à cette même université et chargée de projets pour divers organismes dont la Ville de Québec, la MRC de la Jacques-Cartier et le Musée de la Civilisation. Elle a publié deux livres Rouge à lèvres et pantalon (1997) et Partir pour la famille (2012). Cette conférence est inspirée de sa thèse de doctorat qui portait sur les pratiques et croyances entourant le corps dans la société québécoise la première moitié du 20e siècle.



Société d'histoire des Quatre lieux

BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite les gens de la région à participer au brunch-bénéfice annuel qui aura lieu cette année à Ange-Gardien.

Dimanche le 30 août 2026 à 11h30

**Salle municipale de la mairie
au 249 rue Saint-Joseph, Ange-Gardien**

Vous profiterez d'un bon repas avec le traiteur Le Chalet de l'Érable et vous pourrez également redécouvrir des faits marquants de la municipalité d'Ange-Gardien avec l'exposition



d'anciennes photos que nous possédons dans nos archives. Cette levée de fonds nous permet de vous offrir des conférences de qualité, tout au long de

l'année, sur différents sujets.

Vous pourrez également vous procurer nos publications sur l'histoire de la région

des Quatre Lieux (Rougemont, Saint-Césaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, Ange-Gardien) de ses commerces, ses églises et cimetières. Elles pourraient, sans aucun doute, vous aider dans vos recherches généalogiques.

Billets en vente au secrétariat de la Société ou réservez avec madame Lucette Lévesque au 450-469-2409.

Apéritif, repas et pourboire inclus 40\$ / personne

Bienvenue à toutes et tous : membres et non-membres

Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux,

926 rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford 450-948-0778

Courriels : lucettelevesque@sympatico.ca

societehistoire4lieux@gmail.com www.quatreliex.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/quatreliex

AOÛT 2026



Ateliers Cerveaux actifs

ATELIERS : CERVEAUX ACTIFS

Vous avez le goût de maintenir votre cerveau actif et en forme en vous amusant et en maintenant des contacts sociaux stimulants et enrichissants! Vous avez 55 ans et plus sans problème cognitif. Voici l'occasion!

Venez participer aux Ateliers de Cerveaux Actifs. Ce sont 10 rencontres hebdomadaires d'une durée de 2h30 chacune et réunissant de 8 à 15 participants.

Quand ? Du mardi 29 septembre au mardi 1er décembre 2026 de 13h30 à 16h

Où? Salle du Club Fadoq de Rougemont (11 Chemin Marieville, Rougemont)

Coût : \$50 (cahier du participant inclus)

Paiement comptant ou par chèque de 9h30 à 11h30 au 125 rue Josée, Rougemont J0L 1M0.

Il est possible de poster (à cette même adresse) un paiement par chèque fait à l'ordre du Club de l'âge d'or de Rougemont INC à M. Gilles Lachance, trésorier de ce Club Fadoq.

La période d'inscription est du 11 août au 25 août 2026.

(L'inscription est officielle lorsque nous aurons reçu votre paiement).

À noter que le maximum de participants est de 15.

Pour plus d'information, contacter le Club Fadoq de Rougemont : Mme Bérengère Boivin, présidente, 514-742-2021.

Vous pouvez aussi contacter les animatrices des Ateliers Cerveaux Actifs Bérengère Boivin (514-742-2021) ou Diane Gaucher (438-545-9950).

www.rougemont.ca



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Tu ne veux plus courir en pyjama derrière le camion de poubelle?

Télécharge l'application **InfoCollectes+!**



Disponible gratuitement sur



mrcrouville.qc.ca



HORAIRE ÉTÉ 2026

MARIEVILLE

du 8 avril au 31 octobre de 9h à 16h30

Du mercredi au samedi

ST-CÉSAIRE

du 9 avril au 28 novembre de 9h à 16h30

Du jeudi au samedi



Pour information: 450-693-2326 www.mrcrouville.qc.ca
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



Monique Gauthier

Courtier immobilier

moniquegauthier.ca

moniquegauthier.ca@gmail.com

450-357-0435



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., JOL 1M0

Tél.: 450-469-9999

Télec.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com



En toute connaissance

ALCOOLIQUE ANONYME

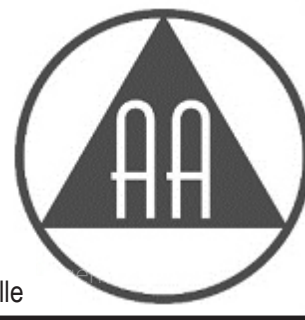
TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526

COURRIEL : aidecourriel@aa87.org



GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville





PASSION BOEUF
— et plus inc. —

— **VIANDE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE!** —

SERGE TANGUAY
(438) 498-0684

ISABELLE ST-GELAIS
(514) 707-1654

60 Rang de la Montagne
Rougemont, Québec
serge336336@hotmail.com

BOEUF • PORC • POULET • POISSON
FRUITS DE MER



PASSIONBOEUF.CA



FACEBOOK.COM/PASSIONBOEUF



PLOMBERIE
M. MALLET

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490



CMMTQ
Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
de Québec

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

Carrossier
ProColor.

Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées

CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



**JARDINS
DU COUVENT**

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Découvrez notre ambiance accueillante

24/7

Sécurité



Repas préparés
par un chef



Terrain de pétanque
extérieur

8

Salle de
billard



Salle
d'exercice



Soins de santé et
d'assistance sur place



**Réservez votre visite personnalisée
dès maintenant!**

425, rue Claude de Ramezay, Marieville
450 460-3141 • JardinsDuCouvent.Ca

Vous simplifier la vie
Vous donner la liberté de vivre pleinement
Vous offrir du personnel attentionné
C'est inestimable pour nous.

cogir
RÉSIDENCES

ResidencesCogir.com

Ici, la santé et la sécurité passent avant tout.

Notre Programme d'excellence en santé et sécurité renforce la prévention, la responsabilisation et le bien-être de nos employés.

Envie de faire carrière dans une entreprise qui prend soin de ses gens?



Joignez-vous à nous!



Lassonde



HEART of STONES



HOMMAGE AUX ROLLING STONE

Sébastien Plante accompagné de 5 musiciens

24 OCTOBRE 2026, 20h

À L'ÉGLISE SAINT-MICHEL
DE ROUGEMONT

945, rue Principale, Rougemont

CONCERT-BÉNÉFICE

AU PROFIT DE LA FABRIQUE
SAINT-MICHEL DE ROUGEMONT



Billets en
vente ici
ou au
450 469-2303

Fête de fin d'été

DE 14H À 23H
au Centre des Loisirs
270 La Grande-Caroline

29 août 2026

ACTIVITÉS Familiales
14h à 18h

Spectacle d'art clownesque
2 représentations
15h et 17h



Spectacle du groupe
Passe-moi la puck
Hommage aux Colocs
20h00



Hot-dogs, maïs,
produits locaux
et brevages \$
14h à 22h

Feux d'artifices
21h30

